

LA REMISE EN CAUSE DE L'AUTORITE DU GENERAL : MAI 1968



Les forces de police sont rapidement prises à partie après l'arrestation de plusieurs meneurs étudiants

Des CRS chargent des manifestants sur le boulevard Saint-Michel, au quartier latin, le 16 mai 1968

Discours de Charles de Gaulle à la radio le 30 mai 1968

«Françaises, Français,

Etant le détenteur de la légitimité nationale et républicaine, j'ai envisagé, depuis vingt-quatre heures, toutes les éventualités, sans exception, qui me permettraient de la maintenir. J'ai pris mes résolutions. Dans les circonstances présentes, je ne me retirerai pas. J'ai un mandat du peuple, je le remplirai. Je ne changerai pas le Premier ministre (...). Je dissous aujourd'hui l'Assemblée nationale. (...) Quant aux élections législatives, elles auront lieu dans les délais prévus par la Constitution, à moins qu'on entende bâillonner le peuple français tout entier, en l'empêchant de s'exprimer en même temps qu'on l'empêche de vivre, par les mêmes moyens qu'on empêche les étudiants d'étudier, les enseignants d'enseigner, les travailleurs de travailler. Ces moyens, ce sont l'intimidation, l'intoxication et la tyrannie exercées par des groupes organisés de longue date en conséquence et par un parti qui est une entreprise totalitaire, même s'il a déjà des rivaux à cet égard. Si donc cette situation de force se maintient, je devrai pour maintenir la République prendre conformément à la Constitution, d'autres voies que le scrutin immédiat du pays. En tout cas, partout et tout de suite, il faut que s'organise l'action civique. Cela doit se faire pour aider le gouvernement d'abord, puis localement les préfets (...) dans leur tâche qui consiste à assurer autant que possible l'existence de la population et à empêcher la subversion à tout moment et en tous lieux. La France, en effet, est menacée de dictature. On veut la contraindre à se résigner à un pouvoir qui s'imposerait dans le désespoir national, lequel pouvoir serait alors évidemment et essentiellement celui du vainqueur, c'est-à-dire celui du communisme totalitaire. Naturellement, on le colorerait, pour commencer, d'une apparence trompeuse en utilisant l'ambition et la haine de politiciens au rancart. Après quoi, ces personnages ne pèseraient pas plus que leur poids qui ne serait pas lourd.

Eh bien ! Non ! La République n'abdiquera pas. Le peuple se ressaisira. Le progrès, l'indépendance et la paix l'emporteront avec la liberté

Vive la République !

Vive la France ! »

Question 1 : Présentez la nature du texte, son auteur et le contexte de sa rédaction.

Question 2 : Quel est le ton de ce texte ? Quelles sont les mesures annoncées par l'auteur ? Au nom de quelles valeurs les prend-il ?

Question 3 : Comment de Gaulle qualifie-t-il ses adversaires politiques ? Que leur reproche-t-il ?



Réponse des étudiants à la phrase qui aurait été prononcée par le général en conseil des ministres : « La réforme oui ; la chienlit, non »



Graffiti reprenant la célèbre phrase attribuée à Louis XIV